

Règlement numéro deux cent quarante-six ayant pour objet d'établir le budget de l'année financière 2000, fixer le taux de la taxe générale sur la valeur foncière et fixer les tarifs pour le service d'aqueduc ainsi que le service d'enlèvement, de transport et de disposition des ordures ménagères et de récupération.

ATTENDU QUE le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2000 et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE le conseil doit également adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2000, 2001 et 2002 ;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance du 6 décembre 1999 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Deroy, appuyé par Jean-Roch Lantagne et résolu unanimement que le règlement numéro 246 est et soit adopté et que le conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le conseil adopte le budget « DÉPENSES » qui suit pour l'année financière de 2000 :

DÉPENSES :

• Administration générale :	134 174,\$
• Sécurité publique :	88 194,\$
• Transport :	253 748,\$
• Hygiène du milieu :	212 097,\$
• Urbanisme et mise en valeur du territoire :	33 071,\$
• Loisir et culture :	116 354,\$
• Frais de financement :	40 822,\$
• Contribution au fonds de financement des activités locales :	49 098,\$

TOTAL DES DÉPENSES : **927 558,\$**

Affectations

• Fonds des dépenses en immobilisations :	39 000,\$
---	-----------

TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS : **966 558,\$**

Article 2 :

Le conseil adopte le budget « **RECETTES** » qui suit pour l'année financière 2000 :

Recettes :

Taxes :	584 181,\$
Paiements tenant lieu de taxes :	250 920,\$
Autres recettes de sources locales :	68 257,\$
Total des recettes :	903 358,\$

Affectations :

Réserves-Surplus affecté à l'exercice :	25 000,\$
Fonds de roulement :	38 200,\$

TOTAL DES RECETTES ET AFFECTATIONS : 966 558,\$

Article 3 :

Le conseil adopte le programme triennal des immobilisations qui se répartit comme suit :

	Année 2000	Année 2001	Année 2002
Total des dépenses	39 000,\$	56 300,\$	80 000,\$

La ventilation de ces immobilisations apparaît à l'annexe B.

Article 4 :

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 1,08\$ du 100,\$ d'évaluation pour l'année 2000 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1^{er} janvier 2000.

Article 5 : (Tarification)

Le conseil fixe le tarif « AQUEDUC 2000 » à 160,\$ pour l'unité de référence 1 « Résidentiel » identifié au tableau des unités contenu au règlement numéro 227 et ce, pour tous les immeubles identifiés.

Le prix au mètre cube tel qu'il sera fixé aux scieries est de 0,24\$ tel qu'il est établi dans le dernier rapport financier disponible.

Article 6 : (Tarification)

Le conseil fixe le tarif pour la « Collecte et la disposition des ordures ménagères » pour l'année 2000, à 54,\$ pour l'unité de référence 1 « Résidentiel » identifié au tableau des unités contenu au règlement numéro 228 et ce pour tous les immeubles identifiés.

Article 7 :

Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est désormais fixé à 14% à compter du 1^{er} janvier 2000.

Article 8 :

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

MAIRE

SEC.TRÈSORIERE

Avis de motion : Le 6 décembre 1999
Adoption : Le 20 décembre 1999
Publication : Le 21 décembre 1999.

ANNEXE A

Prévisions budgétaires 2000 Système d'alimentation en eau potable.

Sommes à verser par Sainte-Flavie en l'an 2000
(Établies selon la consommation de 1998* et les coûts de 1999)
*dernières données disponibles

% consommation en 1998 : 11%

Indice du coût de la vie au 31-10-99 : 2.3%

Réseau de distribution de l'eau :

Salaires :	38 004 x .11	4 180,\$
Charges sociales :	7 283 x .11	801,\$
Entretien du réseau :	21 756 x .11	2 393,\$
Services professionnels :	1 332 x .11	147,\$
Location de terrain :	-----	-----
Électricité, usine de pompage :	1 8951 x .11	2 085,\$
Frais de déplacements :	-----	-----
Cotisation, association, abonnement	82 x .11	9,\$

Frais d'occupation de la bâtisse :

Électricité et chauffage :	-----	-----
Entretien et réparation :	1 570 x .11	173,\$
Assurances	418 x .11	46,\$
Autres (licences) :	502 x .11	55,\$

Dépenses du matériel roulant :

Salaires :	24 685 x .20 x .11	543,\$
Charges sociales :	4 740 x .20 x .11	104,\$
Carburant et huile :	16 653 x .10 x .11	183,\$
Pièces et accessoires :	2 500 x .11	275,\$
Assurances et immatriculation :	1 366 x .11	150,\$
Location de véhicules :	711 x .11	78,\$

Administration :

Salaires :	42 344 x .20 x .11	932,\$
Charges sociales :	7 976 x .20 x .11	176,\$
Frais de poste :	2 753 x .20 x .11	61,\$
Téléphone :	1 657 x .20 x .11	37,\$
Fourniture de bureau :	3 999 x .20 x .11	88,\$
Services informatiques :	3 533 x .20 x .11	78,\$

Frais de vérification :	3 553 x .20 x .11	78,\$
Loyer de bureau :	9 658 x .20 x .11	213,\$

Divers :

Construction d'une conduite entre le puits #1 et le puits #2 :	24 055 x .11	2 646,\$
--	--------------	----------

COMPENSATION ANNUELLE :

19 654,13 x 1.023 = 20 106.18\$

TOTAL ESTIMÉ POUR 2000 35 637,\$

ANNEXE B

**PROGRAMME TRIENNAL
DES DÉPENSES
EN IMMOBILISATIONS.**

2000

• Plate-forme-Parc municipal source de financement : budget	1000,\$
• Ameublement de bureau (photocopieur) : source de financement : budget	5000,\$
• Clôture-Dépôt de neiges usées : source de financement : budget	2500,\$
• Clôture-Terrain de l'Hôtel-de-ville : source de financement : budget	1000,\$
• Matériel incendie – Costumes « Bunker » : source de financement : budget	4500,\$
• Asphalte-Cour avant de la caserne incendie : source de financement : budget	5000,\$
• Machinerie-Balai mécanique : source de financement : Fonds de roulement	20000,\$

2001

- Asphaltage de la rue Saint-Clément : 23000,\$
source de financement : budget
- Asphaltage de la rue Saint-Léo (partie) : 12000,\$
source de financement : budget
- Asphaltage de la rue Sainte-Angèle (partie) : 2800,\$
source de financement : budget
- Bordures de rue-Rue Sainte-Angèle 3500,\$
source de financement : budget
- Réfection du réseau d'égout-Rue Bérubé partie : 15000,\$
source de financement : budget

2002

- Aménagement de la salle de bain de l'Hôtel-de-Ville 10000,\$
source de financement : budget
- Asphaltage d'une partie de la rue Fournier : 10000,\$
source de financement : budget
- Asphaltage d'une partie de la rue du Parc : 15000,\$
source de financement : budget
- Réfection d'une partie du réseau d'égout de la rue Saint-Rémi : 25000,\$
source de financement : budget
- Aménagement de l'entrée du parc municipal : 10000,\$
source de financement : budget